

LA

Petite Tunisie

ABONNEMENTS :

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....	Fr. 10	Un an.....	Fr. 12
Six mois.....	6	Six mois.....	7

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef: Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

16, Rue Es-Sadikia — TUNIS

ANNONCES :

Annonces diverses.....	la ligne	0 40
Réclames.....		0 60
Chronique locale.....		1 50

PAYABLES D'AVANCE

Décavés et Maîtres-Musiciens!

LE CRIME D'EL-OUATIA

Tunis, le 2 juillet 1896.

LE CRIME D'EL-OUATIA

La terrible fin de l'explorateur de Morès préoccupe trop les esprits vraiment français. en Tunisie, pour que nous ne revenions pas sur le sujet.

D'ailleurs dans les sphères gouvernementales, — si on peut appeler ainsi le cercle de tarés qui s'agitent autour du Résident et dirigent la Tunisie, — on ne s'occupe que de cela, pour des raisons multiples, il est vrai, mais dont la principale, d'après l'opinion publique, serait le remords.

Depuis quelques jours, les nouvelles arrivent précises, détaillées; les accusations deviennent presque formelles.

Ah! c'est que le remords, comme la colère, est mauvais conseiller.

L'aven s'échappe souvent du cœur du coupable bourrelé par la peur, par la crainte d'être découvert, et souvent les coupables n'ont pas de plus forts accusateurs qu'eux-mêmes.

Le Résident fait tous ses efforts, depuis la terrible catastrophe, pour démontrer sa participation, inconsciente certainement, au massacre de de Morès.

Si nous prenons les différents entre-fillets et articles que M. Millet a publiés dans son journal, la preuve apparaît claire, évidente, indéniable.

Comme l'a parfaitement fait observer notre confrère *Le Colon*, certainement et nous pouvons l'affirmer, la Résidence connaissait le crime d'El Ouatia dès le lundi soir 15 juin.

Pourquoi le tenir secret? pourquoi ne pas le communiquer à l'agence Havas dont le représentant, ici, à Tunis, n'a été informé par la rumeur publique que le mercredi matin à onze heures?

Raisons de famille, a-t-on dit.

Précautions à prendre, alibi à établir, a répondu l'opinion publique.

On a essayé alors de calmer les murmures menaçants de la foule et on lui a jeté comme éduquant le récit détaillé de l'expédition de Morès, les différents interrogatoires et interviews de Smerli, le bruit de quatre cercueils envoyés dès le lundi matin 22 juin, pour recueillir les restes des malheureuses victimes, et enfin la dépêche annonçant que le commandant militaire du Cercle de Gabès, poussait activement l'enquête (?)

Eh! bien, quoiqu'on dise et quoiqu'on veuille faire croire, l'enquête n'a jamais été ordonnée, n'a jamais commencé avant le vendredi 23 juin.

Et d'ailleurs, une enquête faite dans ces conditions, n'aurait rien prouvé, n'aurait rien démontré.

Comme nous le disions, dans notre dernier article, on ne peut avoir qu'une confiance fort limitée dans une enquête faite par les subordonnés et sur les indications des personnalités soupçonnées.

Nous demandions l'enquête, nous, par des gens indépendants, et surtout pas par des militaires; car nous savons trop ce que peut faire faire l'esprit de corps, l'esprit de discipline comme on dit dans l'armée; et nous savons aussi que, malheureusement, souvent la fraternité militaire domine les principes de probité — ainsi parlait le général Zurlinden.

A la suite de notre article de vendredi, nous avons assisté au spectacle habituel dans ces circonstances graves, c'est-à-dire de faire retomber sur le subalterne, sur le faible, sur le petit, le poids de la responsabilité encourue.

Toujours et toujours le pauvre malheureux inférieur que l'on veut donner en pâture à la malignité publique.

On a mandé, par dépêche, un jeune officier de renseignements de la région du sud, pour avoir à répondre des accusations portées par l'opinion publique, et par de Morès lui-même, sur le Résident et les autorités militaires.

Eh! bien, il ne faut pas que les explications du jeune officier, si explications, il a à donner, soient étouffées dans le silence du cabinet résidentiel.

Il faut que ces explications soient publiques: il faut que la lumière soit complète, il faut enfin que les vrais coupables, si coupables il y a, ce que nous nous refusons à croire, comme français, soient connus et punis.

Il ne faudrait pas, dans cette terrible affaire, renouveler l'incident de l'intendant général Baratier, et que si le lieutenant attaché aux renseignements avait à faire et faisait des déclarations importantes, il ne fût pas retenu par le souvenir de l'officier comptable puni et disgracié pour avoir révélé les fautes graves commises par son supérieur, et par la crainte que le rapport, demandant sa mise en disponibilité, se termine comme celui de l'intendant Baratier :

« Que les faits dénoncés par l'officier étaient malheureusement, exacts et prouvés, mais que cette dénonciation n'en constituait pas moins une intervention blâmable de la part d'un officier en sous-ordre, que rien ne sollicitait à cet acte. »

Nous l'avons dit autre part, la dénonciation d'un délit et d'un crime n'a jamais été un acte blâmable et le seul mobile qui sollicite un honnête homme à cet acte, c'est sa conscience, l'amour inné de la probité.

Le sang de Morès, là-bas dans le désert, crie vengeance.

Il ne sera vengé que lorsqu'on aura

dissipé les ténèbres dont on essaie d'entourer le crime, et lorsque les vrais coupables, les instigateurs de l'assassinat du 8 juin seront connus et punis.

C'est ce que réclame l'opinion publique et la famille de la victime, qui disent tout bas les noms que de Morès lui-même désignait, presque tout haut, avant son départ.

C. VÉRAX.

Avenir Colonial commence contre l'administration du Résident Général en Tunisie une campagne qui promet d'être intéressante. Ce journal paraît être renseigné de première main et très au courant des innombrables abus de pouvoir ainsi que des fâcheuses et multiples maladroites commises par M. Millet qui, nous l'avons déjà dit, s'est ainsi aliéné bien des sympathies acquises au début. Notre confrère s'en va pour commencer, au recrutement fantaisie des fonctionnaires du protectorat inauguré par le Résident Général actuel.

Il paraît, dit-il, que ce recrutement se fait dans l'Eden Tunisien selon les règles posées dans la « Grande duchesse de Gerolstein » et que la toute puissante protection de telle grande duchesse tient lieu sous le règne de Millet 1^{er} de diplôme colonial et peut même remplacer en faveur d'un contrôleur civil toutes espèces de titres, y compris la connaissance rudimentaire de l'orthographe.

Le départ des oiseaux migrateurs

Nous touchons à cette période annuelle, pendant laquelle la vie administrative est suspendue en Tunisie, pendant près de cinq mois, du 15 juillet au 1^{er} novembre, au grand détriment des intérêts publics.

Pendant ce quasi-semestre, la presque totalité des fonctionnaires, qui composent notre armée administrative, s'octroient successivement de longs congés, tandis que, sauf quelques citoyens fortunés, les contribuables, afin de faire face aux lourdes charges qui leur incombent, entre autres celle de payer les beaux traitements de ces messieurs, continuent à donner leurs soins à leurs affaires, lesquelles restent cependant en souffrance, par suite de cette émigration vraiment scandaleuse.

Ce ne sont pas des fonctionnaires que nous avons le bonheur de posséder et de grassement payer, c'est une nuée d'oiseaux migrateurs et douillets, qui à cette époque fuient vers des climats plus doux.

Nulle part on ne voit pareille tolérance, semblables abus, tel désordre administratif. L'Algérie a des étés semblables aux nôtres, et pourtant nous voyons les fonctionnaires y rester à leur poste, sauf ceux qui parviennent à obtenir les quelques rares congés qui sont accordés, mais soumis toutefois aux prescriptions de l'article 16 de la loi du 9 juin 1853, sur lequel on semble carrément s'asseoir en Tunisie, où chacun de ces messieurs se considère comme pourvu d'un pachalik.

Nous avons des missions en Egypte, en Grèce, etc., pays plus chauds que la Tunisie, et pourtant on ne voit pas tous les ans les fonctionnaires de ces missions au personnel nombreux, quit-

ter leur poste, avec des allures d'Alfesses allant occuper leurs palais d'été. En un mot, ce monstrueux abus et ce genre ridicule ne se voit nulle autre part, chez aucune puissance.

De plus, ces messieurs et dames, qui ne se sont probablement jamais vus à pareille fête, profitent de ces voyages annuels, pour faire leurs achats d'hiver et mettre en lieu sûr les économies réalisées pendant les sept ou huit mois où ils ont tant bien que mal fonctionné.

Il est vraiment édifiant de voir tout ce monde, bien plus largement rétribué qu'en France, on n'a jamais su pourquoi, employer des procédés aussi mesquins vis-à-vis du commerce d'un pays qui les paie si grassement.

C'est que messieurs les fonctionnaires considèrent la Tunisie comme un pays ennemi, sur lequel on doit d'ailleurs et vivre largement; et les colons comme gens de peu, taillables et corvéables *ad libitum*.

Leur opinion importe peu; mais ce qui importe, c'est de savoir si tous ces chassés-croisés de fonctionnaires déambulant et pérégrinant sont réguliers et conformes aux prescriptions de la loi; car si on applique à la Tunisie l'administration française, il faut bien admettre qu'on applique aussi les lois, décrets et circulaires qui réglementent cette administration. D'un autre côté, si on appliquait aux simples citoyens seuls les gênes et les sévérités de l'administration et que les fonctionnaires fussent exempts de toute règle, ce serait pas trop vexatoire, mieux vaudrait nous ramener au gouvernement des beys et au régime des capitulations.

Ci la loi du 9 juin 1853.

Congés des Fonctionnaires

« Art. 16. — Les fonctionnaires et employés ne peuvent obtenir chaque année un congé ou une autorisation d'absence de plus de 15 jours, sans subir une retenue. Toutefois un congé d'un mois, sans retenue peut-être accordé à ceux qui n'ont joui d'aucun congé et d'aucune autorisation d'absence pendant trois années consécutives.

« Pour les congés de moins de 3 mois, la retenue est de moitié, au moins et de deux tiers au plus du traitement.

« Après trois mois de congé consécutif ou non, dans la même année, l'intégralité du traitement est retenue et le temps excédant les 3 mois n'est pas compté comme service effectif pour la pension de retraite.

« Les art. 17 et 18 édictent, de plus, des peines sévères contre les fonctionnaires qui abusent des congés. »

Cette loi ainsi que les circulaires ministérielles sont-elles appliquées: fait-on les retenues prescrites; les autorisations de congé sont-elles restreintes; exige-t-on des motifs sérieux; sont-elles subordonnées au besoin du service?

Non, rien de tout cela n'est observé. Alors dites-nous, princesse, quel régime de bon plaisir vous êtes venu installer en Tunisie?

La Tunisie Française nous reproche de sembler ignorer que le timbre et l'enregistrement font l'objet de deux décrets distincts. Nous faisons plus que semblant, nous igno-

riens complètement, car comme nous l'avons déjà dit, la *Petite Tunisie*, à l'exemple de la *Tunisie Française* et de la *Dépêche*, n'est pas dans les secrets résidentiels.

Nous ne connaissons pas le décret du 31 décembre 1896, que M. de Carnières avait promis de combattre et de repousser.

Nous ignorions aussi que M. de Carnières avait voté pour le timbre, alors qu'il avait formellement promis de voter contre.

Il est vrai qu'on apprend tous les jours.

UNE PANIQUE A LA RÉSIDENCE

Mercredi matin, une délégation de vingt à vingt-cinq musiciens juifs faisait irruption dans la cour de la Résidence pour exposer au représentant de la France les plaintes de la corporation contre la police.

Immédiatement, M. Millet, dans les trances, craignant un coup de main de ces paisibles gens qu'il prenait peut-être pour des anarchistes déguisés, faisait téléphoner au commissariat central d'envoyer de suite une escouade d'agents pour garder la Résidence. Bientôt, ceux-ci arrivaient au galop et se mêlaient aux délégués, non sans les bousculer comme savent le faire des policiers.

Le chef de la délégation s'adressa à l'un des chaouchs et demanda à parler à l'*Ouzi-el-França*.

L'ouzi, tapi dans son cabinet, ne les reçut naturellement pas et leur fit dire par le chaouch d'envoyer leur plainte par écrit.

Il y eut un conciliabule... la délégation se concerta longuement pendant que les agents, sur le qui-vive, s'apprétaient à donner du casse-tête, enfin, elle se retira...

A leur sortie, nous eûmes la curiosité de les interroger sur ce qu'ils voulaient du Résident.

Simplement, ils nous apprirent qu'ils étaient musiciens et comme tels, soumis, lorsqu'ils vont jouer dans les noces ou autres fêtes, à un impôt de cinq francs par soirée qu'ils s'empressaient d'acquiescer; seulement, il paraîtrait qu'après leur avoir fait payer l'impôt, les agents leur retireraient leurs instruments de musique en prétexte de les empêcher de faire du tapage!!!

Comment trouve-t-on le procédé? N'est-il pas admirable?

On commence par faire donner cinq francs à ces malheureux et lorsqu'ils vont jouer pour gagner leur existence on leur enlève leurs instruments de musique... qu'ils ne fassent pas de tapage!

Le fait est tellement renversant qu'il se passe de commentaires.

Nous n'en ferons pas.

V. D.

M. de Béagle, dans une lettre adressée à l'*Eclair*, revenant sur les causes de la mort de Morès et de ses compagnons, donne un avis à ce sujet:

« La mort de Morès était fatale, dit-il, parce que de Morès, représentant la France dans le Sahara, avait menacé l'Angleterre dans sa politique et les Arabes dans leur commerce.

M. de Béagle conclut que la situation ne peut se modifier, que si nous faisons preuve d'une excessive vigueur, l'en exigeant des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères plus de respect aux intérêts français: 2° en exigeant la présence d'un consul français à Rhat et à Ghadamès; 3° en occupant, dans le Sahara, un point tel que Amguid ou Touat et en prolongeant notre railway jusqu'à Ouargla ».

M. de Béagle a parlé comme un sage en disant qu'il faut exiger des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères plus de respect aux intérêts français.

Il est malheureusement avéré, et nous en avons un exemple frappant sous les yeux, ici, en Tunisie, que nos intérêts pèsent peu dans la balance de ces messieurs.

Alors que les nationaux des autres puissances ont des consuls qui prennent un soin jaloux à défendre leurs intérêts, nous n'avons, nous, personne pour défendre les nôtres; au contraire, on dirait qu'ils cherchent tous les moyens de nous ruiner.

Voilà comment les ronds-de-cuir du quai d'Orsay entendent nous protéger!

Nous nous passerions volontiers de cette protection.

TOUS MENTEURS!

Décidément ce que tout le monde considérait jusqu'ici comme un défaut et même comme une chose abjecte et lâche, le mensonge, est une qualité en diplomatie.

Bazile disait: calomniez, calomniez sans cesse... l'école diplomatique actuelle dit: mentez, mentez toujours.

Tout le monde connaît aujourd'hui, par ce que nous en avons dit et par ce qu'en ont dit les journaux de la métropole, l'incident de l'arrestation arbitraire des évadés de Favignana.

Nos amis Viviani et Millerand députés socialistes devaient interpellier le ministre des affaires étrangères, lui demander compte de la bassesse de son représentant en Tunisie.

Et voilà que tout-à-coup nous lisons

dans l'*Officieux* du 28 juin la note suivante:

La *Petite République* annonce qu'à la suite de la demande d'explications adressée à M. Hanotaux par MM. Millerand et Viviani, au sujet des condamnés politiques italiens qui s'étaient réfugiés en Tunisie et qui ont été remis par les autorités françaises au commandant du croiseur italien, le ministre des affaires étrangères a déclaré que la Résidence générale n'avait fait que suivre, en cette circonstance, la procédure constante qui, en absence de conventions en matière d'extradition, a été appliquée aux condamnés échappés de l'île de Favignana.

Du reste, cette procédure est la même depuis quinze ans. Elle n'a jamais fait naître aucune difficulté.

Cet état de choses prendra fin avec le traité italo-tunisien, qui expire le 1^{er} septembre prochain.

Nous avouerons franchement que notre stupéfaction a été grande autant de l'impudence du ministre Hanotaux, que de la naïveté des députés.

Ainsi donc l'illustre Hanotaux par les yeux de son ami René a vu dans les capitulations que les transportés politiques réfugiés en Tunisie devaient de droit être extradés et que le Résident Général n'avait fait que suivre une procédure constante en livrant les six révolutionnaires italiens aux sbires de Crispi!

Et nos amis ont accepté ces explications tranquillement, gracieusement, sans aucune insistance?

Nous avons peine à le croire; car cette naïveté se rapprocherait beaucoup de la bêtise.

N'en déplaise donc à M. Millet, à son patron Hanotaux, et aux si simples députés, l'extradition des condamnés politiques n'est pas comprise dans les capitulations.

D'ailleurs les révolutionnaires italiens qui se sont évadés de Favignana, n'étaient pas condamnés, puisqu'il n'y a jamais eu de jugement.

Crispi, tremblant pour sa peau et à qui tous les moyens étaient bons pour se maintenir au pouvoir, avait imaginé une loi d'exception qui lui permettait, sous autre forme de procès, et de par son bon plaisir, de se débarrasser de quiconque le gênait.

Il faisait transporter ou plutôt déporter ses adversaires politiques par mesure administrative, dans l'île de Favignana.

Tel était le cas des italiens que le résident général, ministre plénipotentiaire de la République française, a fait arrêter, et enfermer au secret dans la prison civile, par ordre spécial.

Nous serions curieux de voir dans les capitulations le moindre article, le plus petit passage qui permette, en la circonstance, à un représentant quelconque de la France, de se faire l'exécuteur des basses-œuvres de Crispi.

Nos amis Viviani et Millerand ont-ils bien examiné la question avant de se contenter des explications mensongères du ministre des Affaires Étrangères?

Ou bien la dépêche publiée par le journal de M. Millet serait-elle une nouvelle fumisterie de notre extraordinaire résident?

Telles sont les questions que nous posons aux députés socialistes.

Dans tous les cas, le mensonge suinte de toutes parts. Mensonge de la part du résident répondant à son patron que les révolutionnaires italiens étaient des condamnés de droit commun;

Mensonge de la part d'Hanotaux répondant aux députés que son employé n'a fait que suivre, en cette circonstance, la procédure constante;

Mensonge, si notre dernière hypothèse est exacte, et que MM. Viviani et Millerand n'aient pas accepté, comme bonnes et valables, les explications fantastiques de l'âne Ottaux.

M. Leroy-Beaulieu, directeur du journal l'*Economiste Français* apprécie ainsi, dans son journal, les résultats de la grande excursion à toute vapeur offerte par le Résident Général à quelques-uns des membres du Congrès de Carthage.

« Les journaux français sont remplis depuis quelques semaines de descriptions animées et brillantes de la Tunisie. Ces récits émuants de savants et de littérateurs qui ont fait partie de la caravane contiennent sans doute une part de vérité. Ils ne renferment pas toutefois, toute la vérité. Les touristes résidentiels n'ont pu juger que les dehors et surtout les décors de la Tunisie ».

L'impartialité de l'éminent publiciste, sa modération sont connues; il se trouvait en Tunisie à l'époque du congrès et il a pu se rendre compte du peu d'utilité pratique de l'excursion officielle qui coûte si cher au budget. Ceux qui, en Tunisie soutenaient que le Résident Général en l'organisant avait surtout en vue une sa-

vante réclame personnelle avaient-ils donc raison se demandent le *Bulletin des Renseignements Coloniaux*.

Décavés et Maîtres-Musiciens!

La Résidence a été informée que Louise Michel, la vierge rouge, devait venir vers la mi-automne en Tunisie, en compagnie de Sébastien Faure, le célèbre anarchiste, nous donner une série de conférences qui seraient à coup sûr, très goûtées du public.

C'est sans doute peut-être un peu à cause de ce voyage que M. Millet, pendant la distribution des prix à l'école secondaire des jeunes filles de la rue de Russie, a cru devoir prononcer un discours pas banal du tout, simplement un discours... à dormir debout qui a ennuyé passablement toute l'assemblée présente à cette distribution.

Le sujet choisi par M. Millet fera certainement époque, car toutes ces jeunes filles étaient loin de s'attendre à une dissertation sur la... « politique »!

Au fur et à mesure que le résident entrait plus avant dans la « politique » l'auditoire entier se demandait si le honneton qu'arborait la boîte crânienne de notre auguste Millet, ne faisait pas encore des siennes et n'allait pas lui jouer le mauvais tour de l'audier, lorsqu'il apostropha si aimablement ce bon M. Balossy, en pleine gare italienne.

Les craintes étaient chimériques et le honneton dut rester tranquille car notre sympathique Résident acheva son discours sans bégayer personne, comme il l'avait fait au lycée Carnot.

Ah! c'est qu'il ne fut pas tendre pour tout le monde, à cette distribution de prix du lycée. De main de maître, il dit leur fait à Dueroquet comme aux Cheylus, aux Machuel comme aux Fabry, en passant par la séquelle des budgétivores de moindre importance; mais laissons-lui plutôt la parole:

« ... Ce sera avec bonheur que je vous verrai, à votre tour, entrer dans notre administration tunisienne ou pour un français on trouve dix étrangers; vous contrasterez avec les fonctionnaires que jusqu'à présent on a été forcé d'accueillir par terre d'autres et qui sont généralement des déca-vés soit de la politique, soit du commerce, soit encore du journalisme où ils ont été s'embusquer, en maîtres-musiciens pour demander au gouvernement une place ou la vie... saluez par leur plume vénale! »

Ces explications n'ont pas dû être du goût de tout le monde et nous en voyons d'ici plusieurs qui ont dû faire une sacrée grimace.

En tout cas, il faut avouer que ce charmant homme a, en une piètre estime, le personnel placé sous ses ordres, personnel qui a pourtant voté comme un seul homme, aux élections du 3^e collège électoral pour les candidats de la résidence et qu'il n'envoie pas dire leur fait à ces déca-vés qui ont été s'embusquer en maîtres-musiciens pour demander au gouvernement une place ou la vie... saluez par leur plume vénale!!!

Tiens, tiens, tiens, mais est-ce que la brouille serait, par hasard, au camp d'Agramont et serions-nous à la veille d'assister à une bonne lessive!

La chose serait amusante, assurément, et nous souhaiterions de tout cœur la voir se réaliser.

Mais ce n'est pas encore tout, à côté de ces maîtres-musiciens, il y a encore trois mille demandes de gens qui veulent lui forcer la main, aurait dit M. Millet; l'un aurait frisé la faillite, l'autre aurait été agent électoral important... et tout ce monde prétendrait à des faveurs, à des emplois que lui, René, ne veut pas donner. Il estime que les services qu'on lui a rendus de se mettre à dos toute la colonie pour le défendre, n'est pas tout à fait un litre suffisant pour avoir droit à une faveur gouvernementale; peut-être, n'a-t-il pas tout à fait tort.

Ses amis, évidemment, ne doivent pas partager son opinion, mais ce n'est pas à nous à plaindre ces gens à l'âme de laquais qui n'ont suivi le résident dans sa lutte contre la colonie que pour obtenir, soit une concession, une faveur, un emploi, peut-être une spoliation doublée d'une canaillerie....

Cependant, pour que le discours fut complet, M. Millet aurait dû avoir le courage de dire haut les noms de ces maîtres-musiciens; mais, malheureusement, le courage est une chose qui ne se commande pas et ce n'est pas le fort de notre piètre administrateur, il l'a prouvé assez souvent, et récemment encore, lors de l'affaire des socialistes italiens.

Pour deux discours pas ordinaires, il faut convenir qu'ils n'étaient pas ordinaires du tout.

En continuant de la sorte, M. Millet ira loin, même très loin, peut-être jusqu'à sa mise en disponibilité, car il est à présumer que certains fonctionnaires s'accommoderont mal de l'épithète de *décavés* que leur a si généreusement octroyée leur illustre toqué de chef.

Il n'y a que le premier pas qui coûte... le premier pas ayant été lestelement franchi, qu'il importe donc une corne de plus ou de moins au front d'un mari complaisant lorsque celles-ci se complent par milliers!

Mais ceci n'est pas notre affaire, amis lecteurs, ce qui nous intéresse d'avantage, c'est le toupet infernal qu'ont ces femmes et l'arrogance de leurs... de maris qui passent par les rues, la tête haute, faisant des embarras comme mille, te regardant toi, bon peuple honnête, du haut de leur grandeur, alors qu'ils n'arrivent pas à ta cheville.

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX

GRAND CAFÉ DE TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE ET A PRIX FIXE

Le premier numéro de la *Colonie* l'un des deux journaux indépendants dont nous avons annoncé la prochaine apparition vendredi dernier, a paru mardi.

Nous souhaitons à notre confrère longue vie et prospérité.

M. Millet qui devait s'embarquer mercredi dernier pour France n'a pu mettre à exécution son projet par suite de la maladie de M. Revoil ce qui l'a fort chagriné, non la maladie de son haut collaborateur mais d'être forcé de rester, à son poste.

Le séjour des pays chauds étant contraire à la santé du résident général-adjoint, qui souffre violemment de l'estomac, il est probable que M. Révoil sera obligé d'aller passer l'été en France au grand mécontentement de René qui augure tout de suite que si M. Révoil est forcé par maladie et ordonnance de son médecin de fuir un climat meurtrier, l'été, il est condamné, lui, à rester à son poste, le gouvernement ne pouvant admettre, que l'intérim de résident général soit confié, même pendant la canicule, à un chaouch de la résidence générale.

Cette raison n'est pas tout à fait celle du public, car pour faire d'aussi mauvaise besogne que celle dont il a eu le spectacle, M. Millet peut f.... le camp à son aise et même ne plus revenir si cela lui fait plaisir.

GRAND CAFÉ GLACIER

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS

M. Djebari, retiré à Bruxelles, a envoyé à plusieurs de nos confrères de la presse parisienne au sujet de la mort du marquis de Morès un télégramme qui dénote malheureusement chez ce pauvre diable un déséquilibre de l'état mental provoqué par les injustices dont il a été victime.

Nous remettons au prochain numéro une étude sur les différents tripots de Tunis et des environs.

BRASSERIE DU PHÉNIX, rue Amilear
PLATS DU JOUR

Il paraît que M. Palis, bien connu à Tunis, vient de traiter avec Ali Zmerli, le survivant de la mission de Morès, pour l'exhiber par toute la France et même à l'étranger.

M. Palis, nouveau barnum, obtiendra sûrement avec son nègre, un légitime succès pécuniaire et de curiosité.

BOCK ORBEC, boisson à la mode

La résidence de Tunis et de la Marsa continuent à être gardées par une nuée d'agents de police.

Quand donc fera-t-on cesser cette garde inutile, garde qui amuse tout le monde?

Si les agents préposés à la surveillance de l'auguste personne de ce cher René et des bâtiments beylicaux n'ont rien à faire, qu'on les licencie en les envoyant paître ailleurs.

M. Pierre Lescot, chirurgien-dentiste, à l'honneur d'informer sa clientèle que depuis le 12 juin ses cabinets et laboratoire dentaires sont transférés place de la Résidence (maison Racine). Entrée par la rue de Rome.

Epicierie DOURA, (Voir aux annonces)
Très jolies chambres meublées à louer chez Mme Veuve Adam, coin de la rue d'Autriche et avenue de Carthage.

Jolie petite maison à louer à Hammamel-Lif, pour la saison d'été. (2 pièces et cuisine, jardin.)

Prix modéré.

S'adresser au bureau du journal.

CERCLE-CASINO
du Palais de Khéreddine

Tous les jours

Concert instrumental

Entrée : 0, 25. — Abonnements à des prix modérés

MONTRES REMONTOIRS
Or, argent et nickel
tous systèmes
Réparations Garanties

MAISON FRANÇAISE
Horlogerie-Bijouterie
A. PORTAIL, 4, rue Al-Djazira. — TUNIS

CHAINES
Or, argent, etc., etc.
ASSORTIMENT POUR MARIAGES
Réparations Garanties

Changement de Propriétaire
Café-Restaurant Américain
TUNIS. — Rue de Bône. — TUNIS

ÉTABLISSEMENT 1^{er} ORDRE
Liqueurs de Marque. Cuisine soignée
DÉJEUNER ET DINER : 2 FR.
Salons Particuliers
Établissement ouvert toute la nuit

AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE
C. BOURY, Armurer
TUNIS — 23, Rue Al-Djazira. — TUNIS

M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera dans ses magasins rue Al-Djazira n° 23, un grand assortiment d'instruments de pesage des meilleurs fabrications françaises et dans d'excellentes conditions.

Epicerie de la Régence

Arrivages toutes les semaines de beurres et fromages
CONSERVES, SALAISONS
Liqueurs des 1^{res} marques
ATHANASIOU & C^{ie}
12, Rue d'Italie — TUNIS

LA GOULETTE

BAINS DE MER

Saison balnéaire 1896

LA GRANDE ROTONDE

Propriétaire : Victor BESSIS
RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Cabines de Bains. — On peut louer pour la saison
CONSUMMATIFS DES PREMIÈRES MARQUES

DIMANCHE, JEUDI, SAMEDI
GRAND CONCERT FRANÇAIS

On prend des pensionnaires

Entreprises générales d'électricité

FÉLIX DAPOIGNY
successeur
DE J. CHEVALIER
TUNIS, — 20, Rue Essadikia, 20. — TUNIS

René Delarue
14, Rue d'Espagne, Tunis

VINS DE TUNISIE GARANTIS NATURELS
Eux-de-Vie de Vin et de Marc
VINS DE FRANCE
fins, demi-fins, ordinaires
RHUM SAINTE-LUCIE EXTRA
CHAMPAGNE RIVART

TERMINUS-HOTEL

J. CAILLODS, propriétaire
Place de la Gare Française. — TUNIS
Cuisine Recommandée

Cet établissement se recommande à MM. les Voyageurs, Touristes et Négociants par son confort, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.
Prix Modérés

MAISON F. DUC

Hotel-Restaurant Californie
44, Cours Belsunce — MARSEILLE

Service à la carte et à prix fixe
GIBAUD ET RICHAUD, successeurs

L'EXTRAIT de VIANDE LIEBIG
est INDISPENSABLE dans
TOUTE BONNE CUISINE
pour améliorer
POTAGES - SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.

FORGES DE LA PROVIDENCE
Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie: J. FORTI
TUNIS. — 14, Rue des Glacières — TUNIS

PILULES PURGATIVES & DÉPURATIVES DE KORBUS

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé par l'usage de ce remède populaire employé depuis longtemps. Très efficace, économique et facile à prendre. Purifie le sang et convient dans toutes les maladies dépendant de mauvaises digestions et de paresse intestinale.

2 francs la boîte
Dépôt: PHARMACIE CENTRALE DE PARIS

Restaurant d'Athènes

Vin de Samos
authentique) de provenance directe
Prix: 1 fr. 50 le litre. On porte à domicile
CHEZ M. PAPAYANNI
Rue de l'Eglise, 4, Tunis

QUINQUINA VINCENT
(Marque déposée)

Vente des Vins de l'Archevêché de Carthage (GROS ET DÉTAIL)
Expéditions par Caisses et par Futs dans tous les pays
On expédie par colis postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.
S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

HYGIENE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides et castrisantes qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Beuf* son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon. 2 francs, les 6 flacons, 10 Francs
Dans toutes les pharmacies
Se défier des contrefaçons
DÉPÔT: PHARMACIE NÉE

FR. INCROYABLE !
La Véritable Montre
Régulador D.G. 1^{ra}
GARANTIE DEUX ANS
en vente chez D. LADISLAS
Horloger-Bijoutier
9, Avenue de France, 9,
GRAND ASSORTIMENT
de décorations et insignes
français et étrangers

Le gérant: U. CROUZET.
Tunis — Imp. BRIGOL, rue Es-sadikia 16

Quincaillerie Martz & Chaudron
PELLET & AZERM, Successeurs
AVENUE DE LA MARINE, TUNIS
Spécialité de Tuyaux caoutchouc avec et sans spirales fer, pour caves et arrosage
Tuyaux à gaz. — Caoutchoucs en feuilles pour
Clapets et Joints à vapeur
Cordes et Cartons d'Amiante
PRIX TRÈS RÉDUITS

Grande Brasserie du Phénix
TUNIS

Bière française garantie pur
MALT ET HOUBLON
VENTE EN FUTS, BOUTEILLES ET BOCKS
Expédition dans l'intérieur
F. MACHERET, agent général rues Amilcar et Annibal

ATELIERS DE CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE
H^{te} OBRE
Avenue de Carthage. — Tunis

AVIS M. H. OBRE, serrurier-constructeur et dépositaire de diverses maisons, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, vu l'extension de son travail et pour cause d'agrandissement, ses ateliers et bureaux sont transférés Boulevard de Carthage, depuis le 1^{er} juillet 1896.

A LA MAISON UNIVERSELLE
Tunis — 29, Rue Al-Djazira, Rue de Castille et Rue Sidi Bou-Mendil. — Tunis
ANCIEN GRAND BAZAR TUNISIEN

LUNDI 6 JUILLET ET JOURS SUIVANTS
Grande Mise en Vente

La plus extraordinaire qu'il ait été permis de voir à Tunis, par le nombre et la variété des articles, par des bas prix sensationnels, qui feront de cette Grande Mise en Vente une véritable révolution commerciale.
Les articles restant de l'Ancienne Société ont été classés par LOTS de marchandises diverses à des **Prix uniques** qui représentent 60 et 70 pour cent de rabais de leur valeur réelle.

COMPTOIR DE LA VERRERIE

Un lot comprenant : VERRES tulipe coniques gondole suédois Pots à confitures Verres couleurs	à 15 c. et 25 c.	Un lot comprenant : Verres ballons unis Verres cylindriques taillés Carafons gradués Verres œufs taillés Verres à fruits	à 40 Cs.	Un lot comprenant : Gobelets taillés Verres ballons taillés Carafons gradués Verres à punch	à 50 Cs.
--	---------------------------	---	-------------	---	-------------

COMPTOIR DE LA PORCELAINES

Un lot comprenant : Pots à rillettes Boîtes pour épices Pots à graisse Jattes et boîtes à lait Plats à feu Saladiers	à 25 c. et 45 c.	Un lot comprenant : Jattes et boîtes à lait Saladiers Soupières renforcées, divers modèles Plaques à gateaux Cuvettes	à 65 Cs.	Un lot comprenant : Saladiers grande dimension Soupières Plaques à gateaux et autres pièces très grand modèle, dont le nombre est limité.	à 1 fr. 1,75
--	---------------------------	--	-------------	--	--------------------

ARTICLES DE MÉNAGE

Un lot comprenant : Assiettes plates et creuses Plaques à gateaux Casserolles toutes dimensions Plats ronds Bassines fer battu Plats ovales Bidons verus, toutes tailles	à 25 c. et 45 c.	Un lot comprenant : Bouillottes Mouilloirs Casserolles Marmites Plats à escargots Boîtes à herboriser Papiers à verser	à 95 c.	Un lot comprenant : Marmites droites Ramasse-Couverts Filtres pique Cafetières sur réchaud Bouilloires 4 litres Clysos	à 1 fr. 1,60
---	---------------------------	---	------------	--	--------------------

COMPTOIR DE CHAPELLERIE ET VÊTEMENTS HOMMES

Un lot comprenant : Casquettes drap, hommes Casquettes toile, enfants Chapeaux paille, hommes Ombrelles bains de mer	à 65 cent. et 1 fr. 45	Un lot comprenant : Complets pour hommes, en beau coutil fil Vestons et Pantalons dépareillés, en coutil	à 6 fr. 90 ET 2 fr. 95	Un lot comprenant : Chaussures toile Souliers Richelieu Souliers jaunes Souliers découverts	désassortis et défranchis à 1 fr. 95
--	---------------------------------	--	---------------------------------	---	--

COMPTOIR DES TISSUS ET TOILES

Deux lots de tout ce qui reste en : Surahs couleurs Satins id. Failles id. dans toutes largeurs et qualités	à 65 cent. ET 1 fr. 45	Un lot comprenant : Law-Tennis pure laine, fond crème et fond mélangé Vichys toutes les dispositions, très belle qualité	à 1 fr. 1 05	Quelques affaires de : Nappes dépareillées, 6 couverts, encadrées, toile damassée. Serviettes toilette écrues très grandes la serviette.	à 2 fr. 75 30 cent.
---	---------------------------------	--	--------------------	--	---------------------------

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, vente extraordinaire de **DRAPEAUX** en laine et en coton, Articles pour illumination à des prix surprenants de bon marché.

Grande Boulangerie
et Pâtisserie Anglaise
Wagner et Albrecht
24, Rue d'Italie, 24
et rue de la Commission, 8 - TUNIS
Succursale à Hammam-Lif

Brioches. — Croissants. — Petits Pains pour thé et café. — Bonbons. — Gâteaux. — Tartes. — Desserts, etc.
Pains de luxe et de ménage. — Spécialité de Pains anglais. — Biscuits. — Pâtés fins. — Vins fins et liqueurs de premier choix. — Petits fours. Fournitures pour soirées, Baptêmes, Mariages et Bals.

5 Médailles d'Or — Grand Diplôme d'honneur, Paris 1889
Demange Frères & Altho
Propriétaires-Industriels

PAU, SOUSS, BORDEAUX
HUILES D'OLIVE DE TUNISIE
Garantie pure de tout mélange

EXPÉDITION ET COLIS POSTAUX DE 5 KILOS en Tunisie, Algérie, Corse, France et à l'étranger.

Livraison à domicile en estagnon de 5, 10, 15, 20 et 25 kil.
S'adresser pour toutes les Commandes à M. PAUL NADAL, représentant pour la Tunisie, 40, Rue d'Italie. — TUNIS.

Envoi franco d'échantillons sur demande

Boulangerie Viennoise
8, Boulevard de Paris

Ferdinand HEINRICH
SPÉCIALITÉ DE PAINS VIENNOIS
Croissants au Beurre
Petits pains pour Restaurants et Hôtels
ON PORTE A DOMICILE

Banque de Tunisie
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 8 millions de francs
Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dôts à vue et à échéances fixes — p. garde de titres au Porteur et escompte de coupons. Reports. — Opérations de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. — Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.
SOUSCRIPTIONS — ÉMISSIONS

Domaine P. Potin
CHAUX
HYDRAULIQUE
et Ciments
Dépôt : rue du Portugal

A. GAUVAIN
Dépositaire des produits de la Maison
SAINT FRÈRES
TUNIS 22, rue d'Espagne, 22, TUNIS
Toiles à voiles et galvanisées — tentes et tapis — rideaux — toiles et sacs — moquettes — chemises — gilets de chasse — espadrilles — sangliers, septain — cordages et ficelles.

FEUX D'ARTIFICE
en tous genres
J. PAONESSA, artificier
Fournisseur de S. A. le Bey et la ville de Tunis
22, AVENUE DE LA MARINE, 22

Entreprise de fêtes publiques et privées; vente et locations d'articles d'illumination, pétards serpentins, soleils, etc., figures allégoriques sur commande.
Prix défiant toute concurrence

Compagnie Algérienne
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 15 MILLIONS entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France

Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 — Bons de caisse, bons trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0.

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE
AIMÉ EYRIÈS
TUNIS - 24, Rue d'Italie 24 - TUNIS

MAISON FRANÇAISE
La plus ancienne de Tunis, se recommandant par la finesse de ses produits
PAR TOUS LES COURRIERS
GRAND ARRIVAGE DE FROMAGES ET BEURRE FRAIS
MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

MATÉRIEL AGRICOLE ET INDUSTRIEL
Chemins de fer portatif Decauville

FABRIQUE DE NORIAS de tous Systèmes
Aristide ALLIEZ
CONSTRUCTEUR DÉPOSITAIRE S. G. D. G.
- MUSTAPHA - ALGER -
Maison fondée en 1859
De 1859 à 1909, 1^{er} prix dans l'Exposition

Charrues, herses, scarificateurs, faucheuses, moissonneuses-lieuses, locomobiles, batteuses, etc.

Raymond VALENSI, ingénieur civil, Tunis

AUX CISEAUX D'OR
Fabrique générale d'instruments et d'appareils de Chirurgie et de Médecine

Maison de confiance, fondée en 1893
L. THIERS, — Rue Al-Djazira, 26. — TUNIS
Orthopédiste, Mécanicien, Coutelier, Bandagiste

Instruments de chirurgie et pour vétérinaires, couteaux de poche extra fins, coutellerie fine, coutellerie de table, canifs coupe-cors, ciseaux. Sécateurs, greffoirs, pique-vins, rasoirs garantis, tondeuses humaines des meilleurs systèmes, tondeuses pour chevaux, chiens, moutons. Outils pour bouchers, charcutiers, cuisiniers horticulteurs, vigneron etc. Bandages pour toutes hernies, ceintures hypogastriques, suspensoirs, bas élastiques et en peau de chienne, gouttières, attelle, jambes de bois, membres artificiels, béquilles, articles de voyage pour malades. Urinoirs, irrigateurs, injecteurs, sondes, pulvérisateurs, seringues sous-cutanées, ceintures-ventrières, articles d'allaitement et d'hygiène. — Réparations et aiguisage en tous genres.
Maison recommandée par ses articles supérieurs en qualité et solidité

MAISON PIERRE AUVIN — TUNIS
A. LIODET, successeur

Marbres bruts et ouvrés
Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie
CHEMINÉES DEPUIS 10 FRANCS
Articles de fumisterie, carrelages, escaliers, monuments funéraires
Bureaux et magasins : 7, Rue d'Espagne.
Vastes Entrepôts : Rue d'Italie
N. B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la maison pour la pose de travaux.

LE MONDE
Cie Française d'Assurances sur la vie et contre l'incendie
SIÈGE SOCIAL : PARIS, 46, rue Lepeletier
SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT



INCENDIES. — Surances d'immeubles, fermes mobilières, marchandises. — Assurances contre la foudre et des appareils à vapeur. — Contre les risques des loyers. — Contre les risques locaux et les risques du voisinage.

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates différées et de survies. — Nues. — Propriétés, etc.

La Cie Le Monde opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires à une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Cie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.
Les polices de la Compagnie Le Monde sont acceptées par Le Crédit Foncier de France.
S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Cie à Tunis, 25, Avenue de Paris.

"L'AFRIQUE FRANÇAISE"
Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à primes fixes contre l'incendie et les accidents
Capital : UN MILLION

Siège social : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 23 — Alger
Incendies Accidents
propriétés mobilières et immobilières Collectives pour chantiers, travaux agricoles, sapeurs-pompiers
RÉCOLTES SUR PIED Individuelles, chevaux et voitures
en gerbes et en meules bris de glaces
S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de la Poste, 7, et à M. Perrucca, agent général à Souss.

BOIS DU NORD
Madriers, Planchettes, Chevrons, Linteaux de toiture
Lattes à Plafond
BAPTISTIN BRÉMOND
SCIERIE MÉCANIQUE — MENUISERIE & CHARPENTE
Avenue de la Marine, 1, 2, 3 et rue de Belfort — TUNIS

"LE PHENIX"
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE
SIEGE SOCIAL : 18, rue Lafayette. — PARIS

Agent général pour la Tunisie:
M. Ch. BAUDOT, 26, Rue Sadikia. — TUNIS

PRINCIPALES SOUS-AGENCES :
MM. NESTLER aîné, à Souss; PAGLIARIELLO, à Sfax; PAYRON, à Gabès; WAROQUIER, à Méhdia; SAVON FRÈRES, à Bizerte; PHILIPPE SANG, à La Goulette; KRAM et environs; GREIL, à Medjez-el-Bab; LORTI, à Souk-el-Arba; GUÉNOT, à Ghardimaou et Lévy, à Kairouan.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme — Capital 30 millions
SUCCURSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8
Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe :
A vue 2% — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3%.

Demandez Partout
LE KINA BELLOT
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison Lavaine et Cie et du champagne Montebello.

ÉPICERIE ET COMESTIBLES
GROS **DOURA FRÈRES** DÉTAIL
TUNIS, rue des Glacières, 25, 27

Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires
Semoules et Farines — Pommes de terre
LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

TRANSIT INTERNATIONAL
P. Dana & Foubert
TUNIS. — 12, RUE ES-SADIKIA, 12. — TUNIS
Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des Chemins de Fer de Marseille
GONDRAND FRÈRES, Agents

Embarquements. — Débarquements. — Service des Bagages aux arrivées et départs des paquebots.
Un agent portant les insignes GONDRAND FRÈRES est en permanence à la salle des douanes.
Magasin de dépôt. — Opérations en douane. — Avances sur marchandises. — Camionnage pour la ville et la campagne. — Déménagement.
TARIFS MODÉRÉS ET AGRÉÉS PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES
(La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de chemins de fer.)
Un emballer de Paris est attaché à l'Agence

Comptoir National d'Escompte de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 100.000.000 de francs
AGENCE DE TUNIS
Th. PROUST*, directeur
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.
Dépôts à vue et à échéances fixes
A vue..... 2% A 3 ans..... 3 1/2%
A 1 an..... 2 1/2% A 4 ans et au-delà..... 4%
A 2 ans..... 3%
Location de coffres-forts
Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants a plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

CIE DE NAVIGATION MIXTE
CIE TOUCHE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.730.500 FRANCS
Service postal Français
AGENCE DE TUNIS
Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie
Transports des passagers, des marchandises et des dépêches
DÉPART tous les jeudis, à 5 h. soir de MARSEILLE pour TUNIS
— tous les mardis à 4 h. du soir de TUNIS pour MARSEILLE
— tous les dimanches à 4 h. 1/2 du s. de TUNIS pour SOUSSE, MONASTIR, MEHDIA, Sfax, GABÈS et DJERBA
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, rue d'Allemagne
L'Agent, J. B. PÉDELUPÉ.

Compagnie Générale Transatlantique
SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille
Départ de Marseille..... Vendredi à 4 heures soir.
Arrivée à Tunis..... Dimanche à 5 heures, m.
Départ de Tunis pour Malte..... Dimanche à 3 h. 30.
Arrivée à Malte..... Lundi à 9 h. 30 matin
Départ de Malte pour Tunis..... Lundi à 5 h. soir.
Arrivée à Tunis..... Mardi à 11 matin.
Départ de Tunis pour Marseille..... Mercredi à 3 h. 30
Arrivée à Marseille..... Jeudi à 5 h. matin
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Souss-Tunis-Marseille
Départ de Marseille..... Lundi à 4 heures
Arrivée à Tunis..... Mercredi à 5 h. matin
Départ de Tunis pour Souss..... Mercredi à 3 h. 30 soir
Arrivée à Souss..... Jeudi à 3 h. 30 s.
Départ de Souss pour Tunis..... Jeudi à 5 h. soir.
Arrivée à Tunis..... Vendredi à 5 h. m.
Départ de Tunis pour Marseille..... Samedi à 3 h. 30 soir.
Arrivée à Marseille..... Lundi à 5 h. matin.
Prix des Places :
1^{re} classe, 100 fr. 2^e cl. 70 fr., 3^e cl. 30 fr. 4^e cl. 15 fr. nourriture comprise
AVIS IMPORTANT
MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage à Tunis.
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es Sadikia.